

Signature de la Charte Européenne Pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Le 08/03/2019, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, Bruno Belin, Président du département de la Vienne, signe la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

La ratification de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale constitue un 1er engagement et un véritable encouragement à mettre en œuvre des politiques et des actions en faveur de cette égalité sur notre territoire.

Rose-Marie BERTAUD, en charge des affaires sociales et de la petite enfance et moi-même, sommes sensibilisées à ce projet depuis notre prise de fonction en avril 2015.

En effet, dans la continuité de la loi du 17/05/2013 sur l'instauration du scrutin binominal (une femme-un homme) pour les élections départementales, nous avons souhaité étendre ce droit fondamental au fonctionnement de notre institution, à l'exécution de toutes nos compétences, à nos relations avec nos partenaires, qu'ils soient collectivités, entreprises ou associations.

C'est ainsi qu'un groupe de travail inter-entités publiques de la Vienne a été constitué en juin 2018 à notre initiative, les partenaires publics sont de divers horizons : communes, CNFPT, EPCI, SDIS, CDG, services de l'Etat. Ils ont partagé des statistiques et des actions mises en œuvre et ont décidé de mettre en commun leurs compétences afin de faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes au sein même des établissements publics mais aussi sur le territoire.

Notre travail mutualisé a pour ambition de déconstruire les préjugés sexuels et sexistes pour tendre vers l'exemplarité des pratiques de chacune de nos structures. La 2ème réunion du groupe de travail inter-entités publiques de la Vienne aura lieu le 27 mars 2019 afin d'échanger sur les pratiques mises en place au sein des différentes entités et de trouver des pistes de mutualisation concertées. Cette journée sera animée par Yves Deloison, journaliste, auteur, conférencier, ex-consultant en bilan de compétences et formateur et s'articulera autour de 3 séquences : les apports théoriques, le partage d'expériences et les préconisations.

Yves Deloison anime et intervient pour des événements autour de la place des femmes et des hommes dans la société et sur la question des stéréotypes (clichés). Il est notamment l'auteur de l'essai L'Homme, le nouveau sexe faible et Pourquoi les femmes se font toujours avoir !

Au delà de ces réunions, la collectivité continue à œuvrer progressivement, au sein de sa structure pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, en veillant aux choix des textes et de l'iconographie afin de ne pas véhiculer de stéréotypes, en assurant la promotion de la journée internationale pour la défense des droits des femmes, en favorisant

les départs en formation, en poursuivant les activités sportives non payantes sur la pause méridienne des agent(e)s facilitant, ainsi, la pratique du sport par les femmes connaissant des contraintes familiales en soirée ou encore en mettant en place et en communiquant sur les procédures administratives d'alertes des responsables hiérarchiques et des acteurs de la prévention en cas d'agression d'agents.

Quelques chiffres pour constater le travail important engagé au sein du conseil départemental pour promouvoir en permanence l'égalité femmes/hommes. En termes de ressources humaines bien sur. Il faut noter que nous comptons 60 % de femmes au Département avec une forte proportion dans les catégories de cadres et d'agents intermédiaires : 170 agents (dont 147 agents encadrants intermédiaires, soit 73 femmes et 74 hommes) et une égalité parfaite entre les femmes et les hommes pour la catégorie C (711 agents). Parmi les domaines prioritaires pour développer l'égalité femmes-hommes, il y a la mixité des recrutements.

Le Président Bruno Belin a souhaité une répartition égalitaire au Cabinet comme au Comité de Direction. Pour exemple, la nomination d'une femme au poste de cheffe de Cabinet : Sonia Sourice et également de la 1ère femme, Marion Andrault David au poste de Directrice générale adjointe des solidarités. Le domaine des solidarités est la compétence la plus importante du département puisqu'elle représente 60 % du budget global du département de la Vienne.

Chaque année, outre le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, le mois de mars, dans son intégralité, est dédié aux femmes et c'est dans ce cadre que le Département de la Vienne s'engage pour l'égalité femmes-hommes et met en place divers événements :

- du 27/02 au 06/03, sur les réseaux sociaux, mise à l'honneur des femmes de la Vienne qui ont marqué l'année 2018. 3034 votants se sont exprimés cette année pour élire 6 femmes dans les catégories suivantes : cheffe d'entreprise, sportive, artiste/culture, nouvelles technologies/Instagrameuses, engagement associatif et santé ;
- du 07 au 28/03 : exposition sur l'égalité femmes-hommes dans le hall de l'hôtel du Département ; exposition réalisée par des élèves du collège Louise Michel de Lussac-les -Châteaux et membres du club citoyen au cours de l'année scolaire 2017/2018. Je remercie M MALTERRE, principal du collège Louis Michel et MME Lucie ARLAUD-BAUDOIN qui ont permis la réalisation de cette exposition et bien sûr tous les élèves qui ont participé ;
- un autre collège est également mis à l'honneur, c'est celui de Gencay, le collège Jean Jaurès, par un reportage sur la 1ère femme cheffe cuisinière : MME FUMERON ; ce reportage sera diffusé dans la rubrique « dossier du mois » ;
- -le 8/03 : journée internationale des droits des femmes ; ratification de la Charte Européenne qui engage le Département aux 6 principes fondamentaux :
 - reconnaître l'égalité entre les femmes et les hommes comme droit fondamental
 - prendre en compte les discriminations dans le traitement de l'égalité
 - respecter une participation égalitaire à la prise de décision
 - éliminer les stéréotypes sexuels

-intégrer la dimension du genre (services, métiers, organisation, temps de travail, rémunérations, formation,...) dans toutes les activités
-mettre en place des plans d'action dans une période de 2 ans maximum.

- Ce soir, aura lieu la 4ème soirée des femmes de la Vienne et au cours de cette soirée nous remettrons un diplôme aux 6 femmes de la Vienne qui ont marqué l'année 2018 suite aux résultats des votes sur Face book. Frédérick Gersal animera cette soirée par une conférence sur le thème des femmes d'exception.
- Enfin, du 11/03 au 15/03 : semaine de l'égalité femmes-hommes en Nouvelle-Aquitaine organisée par la région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat et le Département de la Vienne y sera présent les 11 et 12/03.

Pour conclure mes propos, je rappelle que certaines batailles que nous croyons gagnées et des droits que nous pensions acquis sont encore malheureusement remis en cause. Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'a pas seulement pour objectif que les femmes aient les mêmes droits que les hommes, c'est également, un enjeu de société. Ce combat est donc l'affaire de tous, femmes et hommes, responsables politiques et citoyens, collectivités locales et entreprises.

Je finirai mes propos par une citation : « La parfaite égalité est le fondement nécessaire de la liberté » Giacomo Leopardi, écrivain, poète et philosophe italien (1798-1834).

Marie-Renée DESROSES
08/03/2019